



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 9 mai 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 9^e jour de mai 2022 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Est absent :

Monsieur le maire : Patrice Mathieu

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Michel Pigeon.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022

2.2. Adoption des comptes

2.3. 2022-05 Pavage rue du Parc et des Buissons

2.4. PRACIM

2.5. PRIMA

2.6. Publicité 60^e anniversaire Voix du Sud

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1. Rapport urbanisme

3.2. Dossier urbanisme

3.2.1. 9135-63-7096

3.2.2. 9333-60-0754

3.2.3. 9234-23-3507

3.2.4. 8733-53-7466

3.2.5. 9032-49-9893

3.3. Écocentre

3.4. Terrain lot 4 340 686

3.5. Réservation terrain et paiement en versement

3.6. 3^e rang Est

4. Travaux publics

- 4.1. Suivi
- 4.2. Offre d'emploi journalier travaux publics
- 4.3. Ponceaux à vendre
- 4.4. Traitement de fissures
- 4.5. Niveleuse

5. Sécurité publique et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention avril 2022

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites (Fête de la pêche, Feux St-Jean-Baptiste, Festival 2022, Soirée de chasse, Fondation Santé Beauce-Échemin)
- 6.2. CPE
- 6.3. Projet pilote en communauté
- 6.4. Programmes Famille
- 6.5. Tour de Beauce
- 6.6. Accueillir en français
- 6.7. Subvention projets locaux FRR volet 4 vitalisation

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 103-05-2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire suppléant en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022

Résolution 104-05-2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 105-05-2022

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'avril 2022 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 156 167,24\$.

Adoptée

2.3 2022-05 Pavage rues du Parc et des Buissons

Résolution 106-05-2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions auprès de deux soumissionnaires pour du pavage dans les rues des Buissons et du Parc;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux soumissions :

Pavage Abénakis	16 000\$
Pavage de Beauce	19 000\$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la soumission de Pavage Abénakis au coût de 16 000\$ plus taxes.

Adoptée

2.4 PRACIM

La directrice générale informe le conseil d'une nouvelle subvention, soit le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

2.5 PRIMA

La directrice générale informe le conseil d'une nouvelle subvention, soit le Programme d'infrastructures municipales pour aînés (PRIMA). Par contre, comme le plan d'action MADA de la municipalité est échu depuis plus de 2 ans et que le nouveau n'est pas adopté, la municipalité ne peut déposer.

2.6 Publicité 60e anniversaire Voix du Sud

Résolution 107-05-2022

ATTENDU QUE le journal La Voix du Sud souligne cette année son 60^e anniversaire et prépare un cahier spécial;

ATTENDU QUE la Voix du Sud offre à la Municipalité une page de publicité au coût de 500\$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter la publicité à 500\$ plus taxes pour une page dans le cahier spécial des 60 ans de la Voix du Sud.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois d'avril est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Dossier urbanisme

Le maire suppléant informe que des lettres seront envoyées dans les prochaines semaines à certains citoyens en lien avec le non-respect des règlements d'urbanisme, soit pour les 5 matricules suivants: 9032 49 9893, 9333 60 0754, 9135 63 7096, 9234 23 3507 et 8733 53 7466.

3.3 Écocentre

La directrice générale mentionne qu'il reste toujours du financement possible jusqu'en 2023 pour la mise en place d'un écocentre.

3.4 Terrain lot 4 340 686

Résolution 108-05-2022

ATTENDU QUE la Municipalité est intéressée par le lot 4 340 686;

ATTENDU QUE l'évaluation municipale est à 26 600\$;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà approché le propriétaire avec une offre pour son terrain et que celui-ci devait rendre réponse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Dominique Giguère, directrice générale, à relancer le propriétaire et de lui faire une nouvelle offre pour le terrain.

Adoptée

3.5 Réserve terrain et paiement en versement

Résolution 109-05-2022

ATTENDU QU'un citoyen demande à la Municipalité de payer un terrain par versement (acompte sur le terrain par versement);

ATTENDU QUE la Municipalité avait déjà fait une entente semblable il y a quelques années;

ATTENDU QUE deux choix s'offrent maintenant aux acheteurs, soit l'option d'achat ou la promesse d'achat;

ATTENDU QUE l'option d'achat permet de réserver un terrain sans acompte nécessaire ni délai à respecter pour la construction. Par contre, si un autre acheteur désire signer une promesse d'achat, un délai de 2 semaines est laissé à celui qui a signé l'option d'achat. Celui-ci doit se décider s'il signe une promesse ou s'il se désiste du terrain;

ATTENDU QUE la promesse d'achat, quant à elle, prévoit un délai de construction de 2 ans et un délai de transaction chez le notaire de 90 jours;

ATTENDU QUE le paiement par versement est considéré comme une promesse d'achat et que celle-ci prévoit des délais à respecter autant pour la construction que pour la transaction;

ATTENDU QU'accepter cette demande ne serait pas équitable en vertu des délais maintenant imposés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser cette demande.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Suivi

La directrice générale fait le suivi des dossiers en cours.

4.2 Offre d'emploi journalier travaux publics

Résolution 110-05-2022

CONSIDÉRANT la rareté de main-d'œuvre actuelle et le marché de l'emploi dans la région de Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT la difficulté à recruter des employés ayant un permis de conduire classe 3 pour conduire de la machinerie lourde;

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre les parties;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'Employeur assume les coûts pour la formation du permis de classe 3 ainsi que la rémunération pour les heures nécessaires à la formation pour un employé qui accepte, à la demande de l'employeur, de faire la formation en vue d'obtenir le permis de conduire classe 3;

QUE l'employé bénéficiant de l'entente de formation s'engage à demeurer à l'emploi pour une période minimale de trois (3) ans suivant l'obtention du permis de conduire classe 3. Sinon, les frais dépensés par la Municipalité pour la formation seront à rembourser par l'employé au moment de son départ au prorata du temps travaillé.

Adoptée

4.3 Ponceau à vendre

Résolution 111-05-2022

ATTENDU QUE la Municipalité conserve des ponceaux de ciment usagés suite à certains travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE vendre les ponceaux au prix de 60\$ par tuyau de 15 pouces et de 70\$ par tuyau de 24 pouces.

Adoptée

4.4 Traitement de fissures

Résolution 112-05-2022

Il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder un budget de 15 000\$ pour le traitement de fissures dans le 10e Rang Ouest (nouvelle section pavée) et le 4e Rang.

Adoptée

4.5 Niveleuse

Résolution 113-05-2022

ATTENDU QUE certaines réparations sont nécessaires sur la niveleuse;

ATTENDU QUE des entreprises sont spécialistes en réparation mécanique pour ce genre de machinerie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander à Strongco une évaluation des réparations à effectuer sur la niveleuse.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention avril 2022

Résolution 114-05-2022

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'avril 2022 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Fête de la pêche, Feux St-Jean-Baptiste, Festival 2022, Soirée de chasse, Fondation Santé Beauce-Etchemin)

Résolution 115-05-2022

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder une commandite de 2000\$ pour la fête de la pêche, 1000\$ pour les feux de la St-Jean Baptiste, 2000\$ pour le Festival récréatif et 2000\$ pour la Soirée de chasse. Toutes ces activités sont supervisées par l'OTJ St-Odilon;

DE refuser la demande de la Fondation Santé Beauce-Etchemin.

Adoptée

6.2 CPE

Une réunion est prévue mardi le 17 mai avec le comité chapeautant le projet du CPE à St-Odilon.

6.3 Projet pilote en communauté

Résolution 116-05-2022

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit des commentaires de familles inquiètes quant à la fermeture de deux milieux familiales et désire répondre au besoin criant des familles;

ATTENDU QUE certaines entreprises de la Municipalité connaissent un essor économique et ont plus que doublé leur effectif depuis les dernières années;

ATTENDU QUE la Municipalité compte plusieurs nouveaux arrivants et connaît une croissance accrue des constructions de résidences en 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité est soucieuse d'offrir et maintenir des services de proximité pour sa population;

ATTENDU QU'un projet d'implantation d'un CPE a été refusé à l'hiver dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité est favorable à développer un projet pilote en communauté et ainsi augmenter le nombre de places en milieu familial;

ATTENDU QUE le local visé par le projet pilote permet une cohabitation aînés-enfants qui sera bénéfique pour les 2 segments;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE s'engager à offrir un local à un prix modique;

DE prendre en charge les frais d'adaptation et réparation du local, soit plomberie, peinture et plancher;

D'acheter et installer une clôture pour définir l'espace de jeux extérieur.

Adoptée

6.4 Programmes Famille

Résolution 117-05-2022

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de St-Odilon-de-Cranbourne a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de St-Odilon-de-Cranbourne désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser madame Dominique Giguère, Directrice générale et greffière-trésorière à signer au nom de la Municipalité de la Paroisse de St-Odilon-de-Cranbourne tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

DE confirmer que Mme Audrey Pomerleau est l'élue responsable des questions familiales.

Adoptée

6.5 Tour de Beauce

Résolution 118-05-2022

ATTENDU QUE Le Tour de Beauce travaille à l'organisation de l'ensemble des parcours pour son édition 2022;

ATTENDU QUE la compétition aura lieu du 14 au 17 septembre prochain;

ATTENDU QUE Le Tour de Beauce projette de circuler sur plusieurs tronçons de route de notre municipalité le 17 septembre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder l'autorisation de passage du Tour de Beauce dans notre municipalité.

Adoptée

6.6 Accueillir en français

Résolution 119-05-2022

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités a lancé un programme de promotion et de valorisation de la langue française auprès des personnes issues de l'immigration;

ATTENDU QUE la promotion du français de manière transversale favorise l'accueil, l'intégration et la pleine participation des personnes immigrantes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE confirmer l'engagement de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne à mettre en œuvre une action favorisant l'accueil en français des personnes issues de l'immigration dans notre Municipalité;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Accueillir en français de la FQM;

D'autoriser M. Éric Tardif, coordonnateur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

6.7 Subvention projets locaux FRR volet 4 vitalisation

Résolution 120-05-2022

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ de St-Odilon est l'organisme désigné pour gérer les loisirs dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Réfection du terrain de jeux » se veut un lieu rassembleur et convivial pour tous les jeunes et les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet répond aux exigences requises pour le dépôt au programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ de St-Odilon souhaite déposer une demande financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour un montant de 71 500 \$ dans l'appel de projet en cours du FRR, volet 4 vitalisation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'appuyer la demande d'aide financière de l'OTJ St-Odilon dans le cadre du programme d'aide FRR, volet 4 vitalisation;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts pour la réalisation du projet.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 121-05-2022

Il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h50.

Adoptée

Je, Michel Pigeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Pigeon,
Maire suppléant.

Dominique Giguère,
Directrice générale et
greffière-trésorière.